

► **Vos revenus d'activité indépendante** si vous exercez depuis plus d'un an

Année					
Revenus d'activité indépendante nets*	€	€	€	€	€

*après abattement des impôts incluant les charges facultatives (Loi Madelin, mutuelles...) et les dividendes.

► **Votre aide à la création d'entreprise (ACCRE)**

Concerne les adhérents ayant débuté leur activité **avant le 1^{er}/01/2019** : justificatif à joindre impérativement

J'ai demandé l'aide à la création d'entreprise et je m'engage à prévenir la Cipav si l'URSSAF rejette ma demande.

► **Vos options de cotisations** cochez la ou les cases souhaitées

■ **Régime de base**

Je demande à estimer* mes revenus 2021 pour le calcul de la cotisation du régime de base : Revenus d'activité indépendante nets 2021 estimés à : _____ € ou déficitaires

■ **Régime complémentaire**

Je renonce à la dispense de première année d'affiliation et souhaite acquérir des points
 Je demande à cotiser dans la classe immédiatement supérieure (classe B)

■ **Régime invalidité-décès**

Je demande à changer** de classe invalidité-décès

A B C

Je demande à être dispensé(e) de ma cotisation du régime invalidité-décès. Dans ce cas, je ne serai pas couvert par les garanties invalidité-décès.

*Lors de la régularisation, si votre revenu s'avère supérieur au revenu estimé, une majoration de 5 à 10% sera appliquée sur l'insuffisance de versement.

**Demande à effectuer avant le 1^{er} juillet 2021 pour un changement de classe au 1^{er} janvier 2022 (pas de changement pour une classe supérieure après le 59^e anniversaire de l'adhérent).

► **Désignation du ou des bénéficiaires du capital-décès**

Le capital-décès est attribué par ordre de priorité au conjoint survivant non séparé de corps ou au partenaire auquel l'assuré(e) décédé(e) était lié(e), au jour du décès, par un acte civil de solidarité, aux enfants âgés de moins de 21 ans puis, à la personne physique nommément désignée par l'assuré(e).

→ Si vous êtes marié(e) ou lié(e) par un Pacs et/ou avez un ou des enfants de moins de 21 ans*, vous n'avez pas, actuellement, de déclaration particulière à faire : l'identité et l'ordre de priorité des bénéficiaires sont fixés par les statuts.

→ En revanche, si vous n'êtes pas marié(e) ou lié(e) par un Pacs et n'avez pas d'enfants de moins de 21 ans, **vous devez déclarer à la Cipav** comme bénéficiaire de votre assurance décès une ou plusieurs personnes physiques nommément désignées.

En cas de non-désignation, le capital-décès serait versé à la ou aux personnes qui étaient, au jour du décès, à votre charge effective, totale et permanente. À défaut, la Cipav ne pourrait pas verser de capital-décès.

Je soussigné(e) :, **désigne comme bénéficiaire(s) du capital-décès :**

■ Nom : Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

■ Nom : Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

■ Nom : Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

* En cas de modification de votre situation, n'oubliez pas de remplir un nouvel imprimé de désignation de bénéficiaire du capital-décès.

► **J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.**

Fait à :, le : Signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

Les données à caractère personnel que la Cipav collecte, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, sont destinées à la Cipav en sa qualité de responsable du traitement. La Cipav veille à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Les prestataires de services de la Cipav peuvent être destinataires de ces données pour réaliser les prestations que la Cipav leur confie. Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées et ce pour satisfaire les obligations légales de la Cipav, réglementaires ou conventionnelles. Dans les conditions prévues par la réglementation relative à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@lacipav.fr en y joignant la copie de votre carte nationale d'identité.